

PICTOR® ACTIVE

AMM n°2200123

Fongicide des colzas érucique, pois protéagineux, pois fourrager, lupin, des légumineuses potagères sèches et du pavot



FICHE D'IDENTITÉ

Composition	boscalid 150g/L + pyraclostrobine 250g/L
Formulation	suspension concentrée (concentré fluidifiable) (SC)
Température (stockage)	0°C à 40°C
Densité	1.14
pH	env. 6 -8 (20 °C)
Délai avant rentrée	48h
Classement	Attention
	H302 : Nocif en cas d'ingestion. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H332 : Nocif par inhalation. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. EUH208 : Peut produire une réaction allergique. Contient: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-méthylisothiazol-3(2H)-one



SGH07



SGH09

USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Cultures (Traitement des parties aériennes) Plein champ	Cibles	Doses Fractionnement et intervalle minimum entre les applications	Nbre max d'applic.	Stade d'applic.	DAR	ZNT aqua - ZNT riverains	Autres conditions d'emploi
Pois protéagineux, pois fourrager, lupin	Anthracnose(s): (ascocytose) Pourriture grise et sclerotiniose	1 L/ha Fractionnement possible uniquement sur pois protéagineux et pois fourrager en 2 applications à la dose maximale de 0,5 L/ha avec un intervalle minimum de 14 j. entre les applications	1/an	Entre BBCH 51 et 75	F BBCH 75	5 m - 3 m	-
Fèves sèches, pois secs, pois chiche, lentilles sèches	Maladies des taches brunes, Pourriture grise et sclerotiniose	1 L/ha Fractionnement possible uniquement sur fèves sèches et pois secs en 2 applications à la dose maximale de 0,5 L/ha avec un intervalle minimum de 14 j. entre les applications	1/an	Entre BBCH 51 et 75	F BBCH 75	5 m - 3 m	-

Pavot, carthame	Pourriture grise et sclerotinoise	1 L/ha	1/an	Entre BBCH 57 et 75	F BBCH 75	5 m - 3 m	Ne pas dépasser la température de 120 °C pour la production d'huile destinée à la consommation humaine ou animale.
Pavot, carthame : usage autorisé dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Au regard des données à sa disposition, le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture							
Colza érucique	Maladies fongiques des siliques			Entre BBCH 51 et 75	F BBCH 75	5 m - 3 m	Ne pas dépasser la température de 120 °C pour la production d'huile destinée à la consommation humaine ou animale.
Colza érucique, chanvre	Sclérotinoise	1 L/ha	1/an				

Pictor Active est autorisé sur crucifères oléagineuses (colza, cameline, moutarde, navette, sésame, lin), tournesol, soja, cependant la restriction « Ne pas dépasser la température de 120 °C pour la production d'huile destinée à la consommation humaine ou animale » le rend inutilisable en l'état sur ces cultures. **Le colza érucique ne rentre pas dans les critères de cette restriction. Pictor Active est donc utilisable pour la protection du colza érucique.**

Ne pas stocker le produit dans un local où la température peut dépasser 40°C.

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Pour éviter le développement de résistances de *Sclerotinia sp.* et *Alternaria sp.* au boscalid et à la pyraclostrobine, le nombre d'applications de ce produit est limité à 1 application maximum par campagne sur colza. Afin de gérer au mieux les risques de résistance, il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la note relative à la gestion des résistances sur colza.

Ne pas utiliser les cultures de chanvre et leurs sous-produits en alimentation humaine ou animale.

CONDITION D'EMPLOI

POIS PROTEAGINEUX, POIS FOURRAGER, LUPIN (graines protéagineuses)

Dose : 1 L/ha

Afin de lutter contre les différentes maladies des pois protéagineux, pois fourrager et lupin, comme l'anthracnose (ou ascochytose) et la pourriture grise (ou botrytis), la plage d'utilisation de Pictor Active s'étend du stade BBCH 51 (premiers boutons floraux visibles) jusqu'au stade BBCH 75 (50% des gousses ont atteint leur longueur finale) de la culture.

Pictor Active s'utilise à 1 L/ha maximum en une seule application.

Fractionnement possible uniquement pour le pois protéagineux et le pois fourrager en deux applications à la dose maximale de 0,5 L/ha en respectant un intervalle de 14-21 jours entre les 2 applications (intervalle de 14 jours minimum).

Anthracnose (ascochytose) :

Sur pois de printemps :

En situation de risque modéré (année normale) appliquer Pictor Active à la dose de 0.8 à 1,0 L/ha au début de la floraison (BBCH 61).

En situation de risque élevé (année humide) Pictor Active s'utilise de préférence en programme :

- Réaliser une première intervention avec Pictor Active à la dose de 0.5 L/ha au début de la floraison (BBCH 61) puis intervenir à nouveau 2 à 3 semaines après la première intervention avec Pictor Active à la dose de 0.5 L/ha (un délai de 14 jours au moins doit être respecté entre les 2 applications de Pictor Active),

ou bien encore :

- Réaliser une première intervention avec Pictor Active à la dose de 0.5 à 0.8 L/ha au début de la floraison (BBCH 61) puis intervenir à nouveau 2 à 3 semaines après la première intervention avec une autre solution autorisée à base de triazole (par exemple Sunorg Pro, Caramba Star) afin d'alterner les modes d'action.

Remarque : en l'absence visuelle de symptômes d'ascochytose et en cas de conditions sèches au début de la floraison, pendant et après celle-ci, la pertinence d'une protection chimique doit être évaluée.

Sur pois d'hiver :

En situation de risque modéré (année normale) appliquer Pictor Active à la dose de 0.8 à 1,0 L/ha au début de la floraison (BBCH 61).

Une seconde intervention est souvent nécessaire sur pois d'hiver, dans ce cas,

En situation de risque élevé (année humide) :

- Réaliser une première intervention avec Pictor Active à la dose de 0.5 L/ha au début de la floraison (BBCH 61) puis intervenir à nouveau 2 à 3 semaines après la première intervention avec Pictor Active à la dose de 0.5 L/ha (un délai de 14 jours au moins doit être respecté entre les 2 applications de Pictor Active),

ou bien encore :

- Réaliser une première intervention avec Pictor Active à la dose de 0.5 à 0.8 L/ha au début de la floraison (BBCH 61) puis intervenir à nouveau 2 à 3 semaines après la première intervention avec une autre solution autorisée à base de triazole (par exemple Sunorg® Pro, Caramba® Star) afin d'alterner les modes d'action.

Remarques :

Les années où la maladie est particulièrement précoce et les conditions météorologiques propices à son développement, appliquer une protection en sortie d'hiver en présence de symptômes d'ascochytose dès le stade 10-12 feuilles (Attention Pictor Active ne peut s'employer qu'à partir du stade BBCH 51 (premiers boutons floraux visibles)).

Les années particulièrement humides, une dernière protection peut être nécessaire 30 jours après le début de la floraison : surveiller le développement de la maladie.

Botrytis (ou pourriture grise) :

Pictor Active s'applique à la dose de 0.8 à 1,0 L/ha dès l'apparition des premiers symptômes à partir du début de la floraison. Surveiller l'apparition des symptômes dès le début de la floraison (pourriture grise sur les pétales puis sur les gousses ou à l'aisselle des feuilles, à la suite de la chute des pétales contaminés). La lutte chimique qui vise à protéger la culture contre l'antracnose ou l'ascochytose est en général suffisante pour protéger les gousses contre le développement du botrytis. Cette maladie se développe lors de printemps doux et humides.

POIS CHICHE, LENTILLE SECHEES, POIS SEC, FEVES SECHEES (légumineuses potagères sèches)

Dose : 1 L/ha

Pour lutter contre l'antracnose et la pourriture grise, une seule application, à partir du stade BBCH 51 (premiers boutons floraux visibles) jusqu'au stade BBCH 75 (50% des gousses ont atteint leur longueur finale) de la culture.

En culture **de fèves sèches et pois secs uniquement**, fractionnement possible en deux applications à la dose

maximale de 0,5 L/ha en respectant un intervalle de 14-21 jours entre les 2 applications (intervalle de 14 jours minimum à respecter).

COLZA ERUCIQUE

Dose : 1 L/ha

Afin de lutter contre les différentes maladies du colza telles que la sclérotiniose et les maladies fongiques des siliques (*Mycosphaerella*, *Pseudocercospora*, *Alternaria*) la plage d'utilisation de Pictor Active s'étend du stade BBCH 51 (bouton floraux visibles depuis le haut) jusqu'au stade BBCH 75 (50% des siliques ont atteint leur taille finale) de la culture.

Pictor Active s'utilise à 1 L/ha maximum en une seule application.

Dans le cadre de la bonne gestion des modes d'action fongicides sur la culture du colza, BASF recommande de ne pas dépasser une application de produit à base de boscalid ou autre SDHI par an, sur la même parcelle.

Sclérotiniose : appliquer à la chute des premiers pétales (stade G1 ou BBCH 63-65), soit selon les années 6 à 12 jours après l'apparition des premières fleurs (stade F1 ou BBCH 60 : 50% des plantes avec au moins une fleur ouverte). Il est important de respecter ce stade précis d'application pour obtenir une efficacité maximale. Il est à noter que deux variétés avec des dates de floraison différentes (stade F1) atteignent le stade chute des premiers pétales (stade G1) à des dates différentes.

S'il est nécessaire de renouveler le traitement (floraison longue ou risque alternariose établi), utiliser une spécialité avec un mode d'action différent (triazole par ex.).

Adapter la dose en fonction du niveau de risque maladie :

- risque fort : 1 L/ha
- risque moyen : 0,8 L/ha

Maladies fongiques des siliques : *Mycosphaerella*, *Pseudocercospora*, *Alternaria* : appliquer dès l'apparition des premiers symptômes sur feuille, tige ou silique.

Une application positionnée contre le sclérotinia (stade G1) offre également une efficacité préventive intéressante sur alternaria.

Adapter la dose en fonction du niveau de risque maladie :

- risque fort : 1 L/ha
- risque moyen : 0,8 L/ha

PAVOT, CARTHAME

Usage autorisé dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Au regard des données à sa disposition, le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité et de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture auprès de l'ITEIPMAI (02 41 30 30 79).

Ne pas dépasser la température de 120 °C pour la production d'huile destinée à la consommation humaine ou animale.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPERATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / Chargement	APPLICATION AVEC un pulvérisateur à rampe, tracteur avec cabine fermée		tracteur sans cabine	
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		 Réutilisables	 À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Les gants doivent être portés et stockés uniquement à l'extérieur de la cabine après usage	 À usage unique dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	 Réutilisables	 Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1						
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166 (CE, sigle3)						

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

MODE D'ACTION

boscalid

Il agit spécifiquement sur la succinate déshydrogénase (SDH), enzyme-clé de la chaîne respiratoire mitochondriale située au carrefour de deux voies métaboliques essentielles à la vie des cellules fongiques. L'inhibition de la SDH par le boscalid affecte d'une part la production d'énergie (ATP) produite par la chaîne respiratoire et d'autre part la production d'acides aminés, de lipides et d'acides gras (métabolites indispensables au fonctionnement cellulaire) au niveau du cycle de Krebs. Le boscalid présente une mobilité translaminaire avec un transport à l'intérieur des tissus foliaires de type acropétale. Le boscalid est actif, avant tout, lorsqu'il est appliqué en préventif. Il inhibe la germination des spores, la croissance du tube germinatif et bloque la formation des appressoria. Sur certains champignons, le boscalid possède également un effet sur la croissance mycélienne et sur la différenciation des spores. Il appartient au groupe FRAC 7 [SDHI : Succinate DeHydrogenase Inhibitor, famille des pyridine-carboxamides].

pyraclostrobine

Elle affecte les processus respiratoires et la production d'énergie du champignon parasite, au niveau du complexe du cytochrome bc1 (Complexe III) qui intervient dans le mécanisme de respiration mitochondriale. La pyraclostrobine se fixe solidement dans la cuticule foliaire et pénètre dans la feuille. Dans les tissus, la pyraclostrobine diffuse localement et de façon translaminaire. La pyraclostrobine est active, lorsqu'elle est appliquée en préventif. Elle inhibe très fortement la germination et la pénétration des spores et bloque le développement du mycélium. Elle appartient au groupe 11 [QoI : Quinone outside Inhibitors] de la classification FRAC.

CONDITION D'APPLICATION

- Pour suivre l'évolution du (ou des) pathogènes sur votre secteur, reportez-vous au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en œuvre au niveau de votre région et réalisez un suivi régulier de vos parcelles.
- La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25 °C et hygrométrie > 70 %) participent à la réussite du traitement.
- Traiter par temps calme, en absence de vent afin d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines.
- La lutte contre les maladies doit faire appel à tous les moyens disponibles. Ces moyens sont le choix variétal, la rotation, la gestion des résidus de récolte et l'utilisation raisonnée des fongicides. Les fongicides en végétation, sont à réserver aux situations où le risque maladies reste élevé malgré la mise en œuvre des autres moyens de lutte. Dans tous les cas, leur utilisation doit être adaptée à la situation afin d'éviter tout traitement inutile.

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

TEMPÉRATURE

Restriction : ne pas dépasser la température de 120 °C pour la production d'huile destinée à la consommation humaine ou animale : c'est en usine, lors des procédés de trituration/extrusion des graines oléagineuses (colza, tournesol, soja) et des procédés de désodorisation (colza, à confirmer pour les autres graines) que les températures peuvent dépasser les 120°C.

RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants.

Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturelle que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir la cuve aux ¾ du volume d'eau nécessaire.

Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon de Pictor Active avant de verser la quantité nécessaire.

Compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur.

Laisser égoutter les bidons

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.bASF-agro.fr ou www.quickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires :

0 800 100 299

Service & appel gratuits

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :



- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes **les phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Equipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro - 21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : IF02022—Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



• N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



• Protégez votre santé et celle de votre entourage.



• Surveillez les conditions météorologiques.



• Protégez les points d'eau.



• Protégez les polliniseurs.



• Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI